

Ouverture de la séance du 8 floréal an II (27 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Ouverture de la séance du 8 floréal an II (27 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 405;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28441_t1_0405_0000_2

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Séance du 8 Floréal An II

(Dimanche 27 Avril 1794)

Présidence de LINDET

La séance est ouverte à 11 heures.

I

Un membre du comité de correspondance donne lecture des lettres et adresses suivantes.

Les sociétés populaires de Riom, département du Puy-de-Dôme; de Mouzon-Meuse, département des Vosges; de Mauléon, département des Basses-Pyrénées; les commis du district de Morlaix, département du Finistère, félicitent la Convention nationale sur l'énergie des mesures révolutionnaires qu'elle a prises pour déjouer les projets criminels des ennemis de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

a

[*La Sté popul. de Riom, à la Conv.; 25 germ. II*] (2).

« Représentants du peuple,

Vous avez frappé de grands coups, vous avez énoncé de grandes vérités. Par votre énergie vous avez encore une fois sauvé la patrie. Le supplice du tyran et des fédéralistes fonda pour jamais le gouvernement républicain, le supplice des Danton, Lacroix et autres fonda à jamais la République.

Il n'y a pas encore deux mois la France libre était esclave. La liberté n'est en effet qu'un mot quand la vertu n'est rien. L'égalité n'est qu'une chimère quand la justice est méconnue et l'idée consolante d'un dieu tout puissant proscrite.

A l'ombre de l'égalité, de la liberté, sous l'égide de la haine des tyrans et sous l'enveloppe de l'honorable et sincère sans-culotte, des hommes avilis et corrompus trafiquaient de notre bonheur et vendaient chèrement à l'étranger les vertus qu'ils n'avaient pas.

La subversion de tous les principes, l'oubli de toutes les vertus, le renversement de toute morale, nous auraient infailliblement conduits par degrés à la dissolution du corps social, au rétablissement de la royauté.

Le Comité de salut public vous a découvert l'abîme, vous en avez sondé toute la profondeur, et les traîtres ont été livrés au glaive national. Poursuivez, Législateurs, cette infernale conspiration dans ses retranchements, dans ses ramifications les plus obscures; que l'immoralité rentre partout dans le néant.

La justice et la vertu, les mœurs et la probité constituent le bonheur du peuple le plus libre quand elles sont unies à la passion de la liberté, à l'amour de l'égalité, à l'exécration des tyrans et de la tyrannie.

Telle est la destinée des français qu'ils deviendront le peuple le plus libre, le plus juste, le plus vertueux et le plus instruit de tous ceux connus jusqu'à ce jour. Conduisez-le promptement, représentants, à ce terme, le but de votre carrière. Comptez sur la masse du peuple, elle secondera vos efforts et les sociétés populaires deviendront, n'en doutez pas, le temple de la vertu comme elles le sont du patriotisme. Elles se montreront avec le même courage les sentinelles vigilantes des devoirs des citoyens, comme elles ont été les soutiens intrépides des droits de la nature.

C'est par l'expression de ces sentiments, c'est par la promesse solennelle de ne jamais s'en écarter, que la société populaire de Riom croit s'acquitter dignement du tribut de reconnaissance qu'elle doit à la Convention nationale pour ses travaux immortels ».

ROUGIER (*secrét.*), TRIPHON, BEULATON, GRANCHIER, COLLAT, AUBERT, CARTON [et 78 signatures illisibles].

b

[*La Sté popul. de Mouzon, au présid. de la Conv.; 26 vent. II*] (1).

« Citoyen président,

La perfidie, le crime et les machinations les plus atroces des ennemis intérieurs de la République, présentaient à la Convention nationale le présage de tristes revers si l'on n'arrêtait pas les monstres dans leurs projets fratricides, lorsque nos vertueux représentants ont cru devoir établir des mesures salutaires et révolutionnaires pour abattre l'hydre à cent têtes qui, sous le voile du patriotisme, cachait un astuce malfaisant pour

(1) P.V., XXXVI, 157. Bⁱⁿ, 13 flor. et 14 flor.

(2) C 303, pl. 1106, p. 19; J. Perlet, n° 583.

(1) C 303, pl. 1106, p. 17. Mouzon (et non Mouson) = Neufchâteau (Vosges).